

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : Pour Roubaix : 18 fr. par an,
— 10 fr. pour six mois,
— 6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,

A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 14 décembre.

Son Excellence le ministre de l'intérieur s'est fait rendre compte, par un des principaux fonctionnaires de son administration, d'un projet de construction de logement pour la classe ouvrière de Lille, qui lui avait été présenté par le bureau de bienfaisance de cette ville.

S'inspirant de la constante sollicitude de Sa Majesté pour les classes ouvrières. Son Excellence, après avoir étudié les rapports qui lui ont été soumis à cet égard, a pris une décision en vertu de laquelle 100,000 francs sont alloués à la ville de Lille pour la construction de ces logements.

(Moniteur universel).

La France centrale publie, dans son numéro du 13 décembre, un deuxième avertissement dont voici le texte :

« Le préfet de Loir-et-Cher, officier de la Légion-d'Honneur,

» Vu l'art. 32 du décret organique du 17 février 1852;

» Vu le premier avertissement donné au journal la France centrale, en date du 8 décembre;

» Vu l'article publié par cette feuille dans son numéro du 11 et commençant par ces mots :

« La France centrale vient d'être frappée. »

» Vu la dépêche de S. Exc. le ministre de l'intérieur en date du 11, approbative d'un deuxième avertissement;

» Considérant que l'article précité est une protestation contre le premier avertissement donné au journal la France centrale,

» Arrête :

» Art 1^{er}. Un deuxième avertissement est donné au journal la France centrale dans la personne de M. Blazeix, gérant, et dans la personne de MM. Paul Andral, A. de La Faye, E. de La Salle, P. de Vibraye, Ed. Walsh, signataires de ladite protestation.

» Art. 2. M. le commissaire de police de Blois

est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le plus prochain numéro de la France centrale.

» Fait à l'hôtel de la préfecture, à Blois, le 12 décembre 1859.

» Signé : DE SOUBEYRAN. »

La Guienne de Bordeaux a reçu la citation du tribunal de première instance, qui appelle son rédacteur-gérant à comparaître aujourd'hui mercredi, 14 décembre, devant le tribunal de police correctionnelle, comme prévenu d'avoir reproduit la lettre faussement attribuée au roi Victor-Emmanuel.

Un décret impérial, du 24 octobre, publié le 10 de ce mois seulement au Bulletin des Lois, porte que les dispositions du titre VI du décret du 16 mars 1852 et du décret du 24 novembre suivant, relatif à la discipline des membres de la Légion-d'Honneur, des décorés de la médaille militaire et des ordres étrangers, est applicable aux titulaires de la médaille commémorative de la campagne d'Italie.

Les militaires en congé temporaire qui seraient souffrants de blessures ou de maladies sont prévenus que, pour obtenir un congé de réforme, ils doivent s'adresser au commandant de gendarmerie de leur canton.

Les jeunes gens qui appartiennent à l'armée et qui obtiennent des congés temporaires qu'il vont passer dans leur famille ne sont pas dispensés pour cela de se présenter devant la gendarmerie, à leur arrivée dans leurs foyers. Cet oubli peut les exposer à des poursuites, aux termes des règlements actuellement en vigueur.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX.

Résumé de la séance du 15 novembre

Le Conseil a renvoyé à l'examen de différentes commissions les propositions suivantes :

1. Proposition du Maire pour la fixation du budget des recettes et dépenses de l'exercice 1860.

2. Propositions de la commission administrative des hospices pour la fixation du budget des recettes et dépenses de l'hospice et de l'hôpital, pour l'exercice 1860.

3. Augmentation du subside de l'hôpital.

4. Achat de terrain pour de nouvelles écoles à construire dans l'ouest de la ville

5. Réclamation d'un propriétaire relativement au riez du Trichon.

6. Construction d'un aqueduc sous le viaduc du chemin de fer pour mettre en communication un aqueduc, que des particuliers offrent d'établir à leurs frais, avec celui de la rue de Mouvaux.

Le Conseil a délibéré sur les objets suivants :

1. Achat d'une parcelle de terrain à l'angle du sentier du tort de Messin, pour compléter le périmètre de l'hôpital, et ouverture d'une rue nouvelle.

2. Avis favorable sur l'enquête relative à l'ouverture d'une rue en remplacement du sentier de la Longue-Chemise.

3. Divers crédits supplémentaires pour complément de dépenses obligatoires.

4. Allocation de 200 francs pour frais de funérailles d'une religieuse.

Résumé de la séance du 25 novembre.

1. Adoption et vote du budget de la ville pour 1860, montant en recettes à fr. 750,707 10
en dépenses à 746,574 92

Excédant de recettes 4,132 18

2. Avis favorable sur le budget des hospices, pour 1860, montant en recettes à f. 101,995 26
en dépenses à 101,067 90

Excédant de recettes 927 36

3. Offre de transaction relativement au riez du Trichon.

4. Autorisation de construire un nouveau bâtiment à l'école des Carmélites.

5. Avis favorable sur une demande de prise d'eau au canal, moyennant paiement d'indemnité suivant le tarif; et refus de concéder cette prise d'eau pour trente ans.

6. Renvoi à une commission d'une proposition de la commission administrative des hospices relative à l'établissement d'un asile d'incurables.

7. Vote de divers crédits pour réparation d'un aqueduc dans la rue de l'Épidème, et pour supplément de dépenses d'octroi.

8. Mise en adjudication de la location des terrains dépendant du canal, ainsi que des droits de pêche et de chasse.

(Communiqué).

Une broche et un porte-monnaie, trouvés dans la soirée du 11 décembre, se trouvent au bureau central de police, à la disposition des personnes qui les réclameront.

Un arrêté de M. le Préfet du Nord, du 19 novembre dernier, vient de donner un caractère légal à la société qui s'est formée à Lille, entre les anciens militaires de l'Empire, décorés de la médaille de Sainte-Hélène.

Un arrêté de M. le préfet du Nord vient de reconstruire l'ancienne société des Orphéonistes lillois (Crick-Mouils), sous la dénomination de Cercle orphéonique.

La nouvelle société, composée des principaux éléments de l'ancienne, reste dirigée par M. F. Lavinne, et tout fait supposer qu'elle sera de taille à porter son nouveau nom aussi haut que celui qui avait acquis dans le monde des arts une certaine notoriété.

M. de Carnières, directeur des affaires criminelles et de grâces au ministère de la justice, appuyé par le gouvernement, a été élu avant-hier membre du conseil général par le canton

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 14 DÉCEMBRE 1859.

— N° 5. —

UN CONSPIRATEUR*

Par RIDDERSTAD.

Pour faire suite au Traban.

IV

Mademoiselle Rudenskold. (Suite).

« D'ici nous croyons que le ciel touche au sommet de cette montagne, nous y courons, mais, arrivés là, nous le voyons s'appuyer sur la cime la plus voisine, et c'est ainsi qu'il fuit sans cesse devant nous. Il en est de même du bonheur. Notre cœur nous le promet toujours sans jamais tenir sa promesse. Si tu sens tôt ou tard que le tien commence à battre avec trouble, poses-y la main, calme-le, commande-lui de se taire.

— Mais peut-on toujours lui commander ? Toi-même, en es-tu capable ?

* (Reproduction interdite.)

— Non; aussi est-ce lui qui me domine maintenant. Je ne suis plus la même qu'autrefois. A seize ou dix-sept ans, j'aimais les ailes aux pieds, la plaisanterie sur les lèvres, la joie dans le regard.

— Tu es une enfant, Malla; rien de tout cela n'a changé. Qui peut sourire comme toi, plaisanter comme toi, enchanter et séduire comme toi ?

— Tu trouves; et cependant ici... dans mon cœur, je ne suis plus la même qu'autrefois. Je suis, pour ainsi dire, en proie à un sommeil magnétique. J'agis, je pense, je souris, je parle, je soupire, je sens et je souffre, non plus par moi-même, mais seulement parce que j'obéis à ce torrent magnétique qui découle de la volonté souveraine d'un autre. Parfois, je me sens si heureuse que personne ne peut l'être davantage; parfois je tombe dans l'inquiétude et la douleur; mais, au milieu même de ma tristesse, d'agréables illusions m'entraînent de plus en plus au fond du labyrinthe. Un œil bleu et rayonnant plane sur mon cœur; ce n'est pas le ciel... c'est son œil... et désormais je ne puis plus rien voir que par lui. Garde-toi de l'amour, Elise; c'est une puissance dangereuse. Un seul regard peut souvent décider du bonheur ou du malheur de notre vie entière. Tiens-toi bien sur tes gardes!

— Un regard, ce serait fort.

— Ecoute-moi, Elise. Tu as du goût pour la peinture. Qu'est-ce qui décide du mérite d'un tableau? Souvent un seul coup de pinceau, toujours un seul moment. L'inspiration est un grave instant de révélation divine. Le génie n'est que l'inspiration continue, l'incessante efficacité du feu divin, la révélation rendue visible. Eh bien, ce que le génie est à

l'âme, l'amour l'est au cœur. L'amour est l'inspiration du cœur; la fidélité en est le génie. Je pourrais me donner moi-même pour exemple.

— Je t'écouterai avec grand plaisir.

— Ce fut seulement au retour d'Italie de Gustave III que j'appris que mon cœur était celui d'une faible femme. Le roi ayant mandé toute sa cour à Drottningholm, Feldmans; son favori, fut présenté à la princesse, derrière le fauteuil de laquelle je me tenais en ce moment. Il était jeune, beau, spirituel et noble. J'admira sa démarche, ses mouvements, sa taille. Je le suivais du regard sans soupçonner aucun danger. En complimentant la princesse, il s'interrompit soudain, se tut; puis, levant les yeux sur moi, il ajouta : « La cour de Votre Altesse royale s'est embellie. » Si tu avais vu l'expression de ses traits, le feu de son regard, si tu avais entendu sa voix pleine d'une mélancolie enchanteresse, ton cœur se fût senti blessé. Le mien trembla comme au contact d'une puissance magique. Je rougis, je baissai les yeux; mon sort et le sien étaient décidés pour jamais : nous nous aimions.

— Et pourtant...

— Et, pourtant, tu as raison. Moi aussi, je puis dire : Et pourtant... Oui, Elise, il est le mari d'une autre. Nous étions pauvres tous les deux; nous ne possédions rien; mais que m'importait ? Je ne comprenais pas que ce pût être un obstacle à notre bonheur. Un jour, le roi m'aborda : « Vous et Feldmans, vous vous aimez, » me dit-il. Je rougis et ne répondis pas. « Par des raisons politiques importantes, poursuivait le roi, je désire qu'il épouse mademoiselle de la Gardie, et je lui en ai parlé aujourd'hui. — Il a refusé, Sire, interrompis-je, le

cœur palpitant. — Il n'a pas refusé, mademoiselle; seulement, la crainte de vous affliger le rend indécis. Je connais votre force d'âme, et j'ai voulu, mademoiselle, vous engager à le persuader vous-même de remplir mes vœux. »

— Dans quelle triste situation tu te vis alors, Malla! Je devine la lutte que tu fus obligée de soutenir avec toi-même.

— Il m'en était réservé de plus cruelles. L'opinion qu'avait le roi de ma force d'âme me flattait; mais il m'était impossible de rien promettre immédiatement. Je résolus d'attendre quelle conduite tiendrait Feldmans. J'étais convaincue que, s'il m'aimait comme je le méritais, la délicatesse lui interdisait de me parler de la proposition du roi et des grands avantages qui lui étaient offerts. S'il en parla, me disais-je, ce sera une preuve qu'il ne m'aime pas avec toute la délicatesse que je crois nécessaire à une heureuse union, et alors je renoncerais à lui.

— Ton raisonnement me semble juste; eh bien...

— Que mes illusions s'évanouissent rapidement! Je vis Feldmans; mon âme était pleine de trouble; pourtant je me taisais. Sans s'apercevoir de mon anxiété, il me rapporta son entretien avec le roi, me peignit les avantages qui lui étaient promis, et m'exprima en même temps la crainte de m'affliger. Quel moment pour moi!

« Ce n'est pas mon cœur seul qui souffrait; ma dignité de femme se sentait blessée. Il me demanda mon avis. Se répondre ? Je lui dis qu'il ne fallait pas repousser un sort si brillant et qu'il devait se rendre au désir du roi. Malgré le calme que j'affectais, j'étais près de défailir de douleur : ce n'est qu'ensuite que je m'accu-